

Le P'tit Walhérois

Anthée-Falaën-Gérin-Onhaye-Serville-Sommière-Weillen

Trimestriel
Communal

Mars 2020

**Onhaye**

Photo: Marc Lamproye

Editeur responsable: Administration Communale: Hélène Rouyre
Réalisation et impression: CARP Imprimerie - Philippeville - 071 662 128

ALE

Vous pouvez bénéficier des services d'un prestataire ALE pour réaliser certains travaux (aide au petit entretien de jardin, petits bricolages, garde malade,...).

D'autres services sont aussi accessibles aux associations de l'entité (nettoyage) ainsi qu'aux établissements d'enseignement (surveillance des repas de midi, ...).

Prix modique de **5,95 € de l'heure**. Un chèque ALE correspond à une heure de travail.

L'inscription est totalement gratuite. **N'hésitez pas à nous contacter !!!**

ALE ONHAYE - rue Albert Martin, 3 - 5520 ONHAYE

Permanences: le lundi de 8h30 à 12h - le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

Tél: 082 610 424 - E-mail: ale.onhaye@cpas-onhaye.be



Agence Locale
pour l'Emploi

Etat civil

Il est né :

Corentin CARLY CLEMENT de Falaën

Ils nous ont quittés :

Paulette WERBROUCK d'Onhaye • Raoul BOSTYN d'Anthée • Luc LAMIROY d'Anthée
Sergio GANGI DINO de Gérin • Francis COLOT d'Onhaye • Micheline COLLIGNON d'Onhaye
Serge LEMAIRE d'Onhaye • Henri GEONET de Sommière • Christiane SOMME d'Onhaye
Marie THIANGE de Falaën • Florent DORMAL d'Onhaye • Clark DEVOS d'Onhaye

Avis location de terrains communaux

- Location publique d'un terrain agricole sous le régime du bail à ferme** situé à Onhaye (6^{ème} division : Sommière) en lieu-dit « Fosse de la Spêche », paraissant actuellement cadastré section C, partie du numéro 48/A/5-P0000 et partie du numéro 45/D-P0000 pour une contenance approximative 61 a 70 ca.
- Location d'un terrain agricole sous le régime du bail de droit commun** situé à Onhaye (7^{ème} division : Weillen) en lieu-dit « Tienne d'Onhaye », cadastrée section C, numéro 38 E partie d'une contenance de 1 ha 66 ares.

Les offres sont à déposer pour le 15 avril 2020 à 12h au plus tard.

Les demandes de renseignements sont à adresser par courriel à M^{me} Sophie Henrot :

sophie.henrot@commune-onhaye.be

Réunion d'information préalable à l'introduction d'une demande de permis unique

Projet de Catégorie B (Projet soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement)

La société Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'un parc éolien de 5 éoliennes d'une puissance totale de 15 à 25 MW sur le territoire de la commune de Onhaye, le long de la Meuse, entre Anhée et Dinant.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement et d'une réunion d'information du public à laquelle chacun est invité à assister.

La réunion d'information du public aura lieu le :

jeudi 12 mars 2020 à 19h00 à la salle de Sommière, rue de Bouvignes, 1 à 5523 Sommière.

Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à l'article R41-4 du Livre 1^{er} du Code de l'environnement, toute personne pourra, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit, **en y indiquant ses nom et adresse au Collège communal de Onhaye (Rue Albert Martin, 3 5520 Onhaye) et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke jusqu'au jeudi 26 mars 2020.**

Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, par téléphone : 056 70 27 36

ou par mail : info@aspiravi.be

Calendrier des collectes

	Mars	Avril	Mai	Juin
Sacs bleus PMC	5, 19	2, 16, 30	14, 28	11, 25
Papiers-cartons	10	7	5	2, 30

Sommaire

■ Dans ma commune	P. 2
■ Le mot du Bourgmestre	P. 3
■ Vie Politique	P. 4 à 12
■ Nos écoles	P. 13
■ Enfance et jeunesse	P. 14
■ Agenda détach.	P. 15 à 18
■ Sports	P. 19 à 22
■ Environ./Urbanisme	P. 22 et 24
■ Vie associative	P. 25 à 28
■ Culture	P. 29 et 30
■ Travaux	P. 30

CPAS Onhaye

Besoin d'aide pour comprendre ou rédiger un courrier ?
Ecrire à une administration publique ?
Réaliser votre CV ?
Ecrire une lettre de candidature ?



à votre service

Chaque premier mercredi après-midi du mois dès 14h

Ce service est gratuit et confidentiel

Première permanence :
mercredi 1^{er} avril à 14h

Ramassage des encombrants :

Les services communaux effectueront le ramassage des encombrants les

lundis 20 avril, 10 août et 16 novembre 2020

Toute personne désirant bénéficier de leur passage est priée de le communiquer par écrit à l'Administration Communale. La redevance est fixée à 20€ avec un maximum de 2 m³ par ménage.

Le prochain P'tit Walhérois paraîtra le 05 juin 2020.

Vos articles sont à envoyer uniquement à ptitwalherois@commune-onhaye.be pour le 18 mai 2020 au plus tard

Chères Walhéroises,
Chers Walhérois,

Depuis quelques années, la prise de décision politique évolue dans son mode de fonctionnement. Au niveau communal, en plus d'exprimer son choix tous les six ans, différents outils existent pour donner son avis et s'impliquer à différents niveaux. Dans la commune d'Onhaye, nous avons mis sur pied une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire, un Conseil Consultatif Communal des Aînés, un Conseil Communal des Enfants ainsi qu'une Commission Communale de l'Accueil Temps Libre.

Vous le savez peut-être déjà, mais l'année 2020 sera placée sous le signe d'un nouveau Plan Communal de Développement Rural, que l'on nomme dans notre jargon « un PCDR ».

C'est important de le souligner : les habitants d'Onhaye vont avoir l'occasion de participer à une vaste consultation citoyenne.

Pour rappel et en résumé, un PCDR a pour but de définir les objectifs de développement pour une durée de dix ans. L'originalité de l'opération, c'est que la participation citoyenne est le véritable moteur du processus.

A partir du mois de mars, des consultations villageoises seront donc organisées dans les sept villages de l'entité. Elles seront animées et coordonnées par la Fondation Rurale de Wallonie qui bénéficie d'une expertise en la matière. A l'aide de différentes techniques d'animation, les habitants pourront s'exprimer et faire des propositions pour leur rue, leur quartier, leur village, leur entité.

Vous trouverez les dates précises à l'intérieur de ce bulletin d'informations ainsi que sur le site internet de la commune.

Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous. C'est une occasion unique de débattre, proposer, argumenter, mais également de se confronter à la réalité et parfois la complexité des choses. Car les solutions ne sont pas toujours aussi simplistes que lorsqu'on s'exprime derrière son écran sur les réseaux sociaux... C'est donc l'organisation des consultations villageoises qui permettront de définir une vision collective, des objectifs à atteindre et des projets concrets pour l'entité d'Onhaye.

Une fois l'ensemble des projets définis, une commission composée conjointement d'habitants et d'élus classera par ordre de priorité les projets, les répartira sur les 10 années à venir et fera du PCDR un réel outil de développement stratégique.

Chères Walhéroises, Chers Walhérois, nous vous tendons la main pour entamer un nouveau dialogue constructif sur l'avenir de nos villages et hameaux.

Saisissez-là pour définir notre futur cadre de vie !



Etant et restant à votre écoute,

Christophe Bastin,
Votre dévoué Député-Bourgmestre,

0497 188 946

Résumé du Conseil Communal du 17 octobre 2019

1. Finances communales - MB 2/2019 services ordinaire et extraordinaire

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1 :** d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2019.

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	4.320.402,24 €	832.191,50 €
Dépenses totales exercice proprement dit	4.103.335,74 €	904.058,55 €
Boni / Mali exercice proprement dit	217.066,50 €	- 71.867,05 €
Recettes exercices antérieurs	887.254,23 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	6.909,25 €	52.840,41 €
Boni / Mali exercices antérieurs	880.344,98 €	-52.840,41 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	733.280,96 €
Prélèvements en dépenses	990.836,26 €	608.573,50 €
Recettes globales	5.207.656,47 €	1.565.472,4 €
Dépenses globales	5.101.081,25 €	1.565.472,46 €
Boni / Mali global	106.575,22 €	0,00 €

- **Article 2 :** de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

2. PIC 2019-2021 - décision de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » pour les projets PIC à l'exclusion des projets n° 2 et n° 5

Dans le cadre du projet de réalisation de travaux repris au Plan d'investissement 2019-2021 approuvé par la Ministre des Pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives, qui s'élève à 1.016.400 € TVA et frais d'études compris suivant les critères définis dans ce décret du 06 février 2014 et que le taux de subsidiation est de 60%, le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1 :** de fixer à 38.000 € HTVA, 45.98 € TVAC le montant estimé des prestations pour la mission d'auteur de projet, de surveillance et de coordination sécurité et santé nécessaires pour le projet relatif à des travaux de pour les projets PIC à l'exclusion des projets n° 2 et n° 5, annexés à la présente délibération, le montant estimé des travaux s'élève à 813.120 € TVA et frais d'études compris.
- **Article 2 :** de recourir à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics
- **Article 3 :** dans ce cadre, de recourir aux services de l'Intercommunale INASEP en application de l'exception dite « In House conjoint »
- **Article 4 :** de solliciter une offre à conclure entre la Commune Onhaye et l'INASEP.
- **Article 5 :** de charger le Collège communal du suivi de la présente décision.

3. Entretien et réfection de voiries en 2019, 2020 et 2021 et projets PIC n° 2 et n° 5 - décision de faire appel à un auteur de projet dans le cadre d'un marché public de services "Accord-cadre" - mode de passation du marché - cahier spécial des charges

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Entretien et réfection de voiries en 2019, 2020 et 2021 et projets PIC 2019-2021 n° 2 et n° 5 - auteur de projet", établis par le Secrétariat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.047 € TVA comprise.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

4. PCDR - Fédération Rural de Wallonie - Conventions

Vu la décision du Conseil Communal en séance du 22.11.2016 de poursuivre une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la Commune et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de ratifier les conventions proposées par la Fédération Rurale de Wallonie
- de charger le Collège communal de signer lesdites conventions

5. Aménagement ancien cimetière de Gérin : approbation projet - mode de passation du marché - cahier spécial des charges

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Aménagement ancien cimetière de

Gérin", établis par la Commune d'Onhaye. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 26.087,35 € TVAC.

- de solliciter le financement auprès du SPW Intérieur action sociale - Département des politiques publiques locales à hauteur de 60% avec un plafond de subvention arrêté à 15.000 €.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019.

6. Collecte et traitement des déchets ménagers : Coût-vérité budget 2020

Le Conseil Communal a pris connaissance des prévisions relatives aux recettes et dépenses admissibles en matière de déchets ménagers pour l'année 2020 (avec révision du règlement taxe 'déchets'), respectivement établies à : 209 307,75 € de recettes et 213 515 € de dépenses.

Le Conseil Communal a arrêté à l'unanimité la prévision du taux de couverture des coûts en la matière arrondi à 98 % et calculé sur base des prévisions établies pour 2020.

7. Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers - modification

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

▪ Article 1 :

Il est établi, pour les exercices 2020 à 2025 inclus une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers. Cette taxe est constituée d'une composante forfaitaire et d'une partie variable.

Sont visés l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers, ainsi que les services de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sélectivement collectés par la commune.

▪ Article 2 :

La taxe est due par ménage et solidairement par les membres de tout ménage qui, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, est inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers, ainsi que par les seconds résidents, à savoir les personnes qui, pouvant occuper un logement, ne sont pas, au même moment, inscrites pour ce logement au registre de la population ou au registre des étrangers.

Par ménage, on entend soit une personne vivant seule, soit la réunion de plusieurs personnes ayant une vie commune.

▪ Article 3 :

Par. 1^{er}. La partie forfaitaire de la taxe couvre les services de gestion des déchets et comprend la collecte et le traitement des déchets d'un nombre levées et kilos équivalant à :

- 12 levées et 25 kg pour les isolés ;
- 12 levées et 50 kg pour les ménages composés de plusieurs personnes ou recensés comme seconds résidents ;

Par. 2. La partie variable de la taxe comprend notamment la collecte et le traitement des déchets déposés pour enlèvement au-delà des quantités prévues à l'art. 3 par. 1^{er}.

▪ Article 4 :

La partie forfaitaire de la taxe est fixée à 78 € pour les isolés, 100 € pour les ménages composés de 2 personnes, 117 € pour les ménages de 3 personnes et plus et 122 € pour les ménages recensés comme seconds résidents. La taxe est due indépendamment de l'utilisation de tout ou partie des services déterminés à l'art. 3 par 1^{er}.

La partie variable de la taxe est fixée à :

- conteneur de 40 L : 2,20 € + 0,25 € par Kg de déchets
- conteneur de 140 L : 2,20 € + 0,25 € par Kg de déchets
- conteneur de 240 L : 2,20 € + 0,25 € par Kg de déchets
- conteneur de 660 L : 6 € + 0,25 € par Kg de déchets
- conteneur de 1,1 m³ : 10 € + 0,25 € par Kg de déchets

▪ Article 5 :

Sont exonérés de la partie forfaitaire de la taxe :

- 1° aux services d'utilité publique ressortissant à l'Etat, à la Communauté française, à la Région, aux Provinces, et aux Communes ;
- 2° aux comités de gestion des salles de villages, des clubs sportifs et des mouvements de jeunesse.

▪ Article 6 :

La taxe est perçue par voie de rôle, à l'exception de sa partie variable lorsqu'elle correspond à des récipients qui sont vendus au comptant.

En cas de non-paiement, les frais du rappel prévu par cet article L3321-12 seront à charge du débiteur et s'élèveront à 10 EUR.

▪ Article 7 :

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (L. du 24.12.1996 rel. à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales), et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouverneur ou devant le collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

▪ Article 8 :

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles

L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales), et de l'arrêté royal du 12 avril 1999 déterminant la procédure en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

▪ **Article 9 :**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

▪ **Article 10 :**

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de la tutelle générale d'approbation.

8. Charte Eclairage public ORES ASSETS - "Service Lumière"

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1 :** d'adhérer à la Charte Eclairage public proposée par l'intercommunale ORES ASSETS, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations, et ce au 1er janvier 2020 ;
- **Article 2 :** de charger le collège de l'exécution de la présente délibération ;
- **Article 3 :** de transmettre la présente délibération :
 - à l'autorité de tutelle ;
 - à l'intercommunale ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

9. ORES Assets - baux emphytéotiques pour installation de nouvelles cabines haute tension

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer un accord de principe sur la présente convention ainsi que sur le projet de plan de bornage à Falaën, rue de la Gare ;
- d'autoriser le Collège communal à signer ladite convention ;
- d'autoriser ORES ASSETS de solliciter le Comité d'Acquisition d'Immeubles à dresser l'acte authentique de bail.

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer un accord de principe sur la présente convention ainsi que sur le projet de plan de bornage à Falaën, en lieu-dit "les 11 Courriers", rue du Crucifix;
- d'autoriser le Collège communal à signer ladite convention ;
- d'autoriser ORES ASSETS de solliciter le Comité d'Acquisition d'Immeubles à dresser l'acte authentique de bail.

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer un accord de principe sur la présente convention ainsi que sur le projet de plan de bornage à Sommière, en lieu-dit "Derrière les Jardins", rue du Su'l Try
- d'autoriser le Collège communal à signer ladite convention ;
- d'autoriser ORES ASSETS de solliciter le Comité d'Acquisition d'Immeubles à dresser l'acte authentique de bail.

10. Anthée - Chemin vicinal n°47 - vente excédents chemin - accord

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de marquer un accord de principe sur la proposition et de charger le Collège communal :

- de contacter les propriétaires riverains afin de leur faire part de la proposition ;
- de faire établir un plan de délimitation dudit chemin en conservant une assiette de 5 mètres, sous réserve de l'accord de tous les riverains ;
- de solliciter du Comité d'Acquisition d'Immeubles l'expertise du prix de vente des excédents, sous réserve de l'accord de tous les riverains ;
- d'affecter le produit de la vente sera utilisé pour financer le service extraordinaire.

11. Matériel informatique - déclassement

M. Julien Barreau, Conseiller communal ECI demande qu'un rapport soit présenté à un conseil ultérieur sur la mise à disposition du matériel informatique pour les écoles communales et bibliothèques ;

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de déclasser les anciens PC de l'administration communale et les mettre à disposition des écoles communales et la bibliothèque.

12. Fabriques d'église - budget 2020

Le Conseil Communal a arrêté le budget 2020 de l'établissement culturel d'Onhaye, pour l'exercice 2020, comme suit :

Recettes: 10.630,74€

Dépenses: 10.630,74€

Résultat: 0,00€

Intervention communale: 1.661,38€

Le Conseil Communal a arrêté le budget 2020 de l'établissement culturel de Falaën, pour l'exercice 2020, comme suit :

Recettes: 11.536,25€

Dépenses: 11.536,25€

Résultat: 0,00€

Intervention communale: 6.002,59€

13. IDEFIN - assemblée générale ordinaire - 6 novembre 2019

Le Conseil Communal a décidé :

- **1** De participer à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie en apportant les 195 parts détenues en PUBLIGAZ et les 23.935 parts détenues en PUBLI-T à SOCOFE, en échange d'une émission de 14.640 nouvelles parts de SOCOFE pour une valeur totale de 32.929.585€, se basant sur la valorisation des holdings réalisée pas SOCOFE :
 - Valeur d'une part PUBLI-T : 926€
 - Valeur d'une part PUBLIGAZ : 55158€
 - Valeur d'une part SOCOFE : 2.249€
- **2** Adresser une expédition de la présente résolution aux représentants communaux, aux assemblées générales à charge pour eux de la rapporter telle quelle :
 - De charger, ses délégués à ces Assemblées de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2019.
 - De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.
 - Copie de la présente délibération sera transmise :
 - A l'intercommunale précitée ;
 - Au Gouvernement Provincial
 - Au Ministère régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

14. Points d'actualité à la demande du groupe politique ECI

Dos d'ânes rue Hinrau

Deux dos d'ânes ont été posés à une distance d'une vingtaine de mètres l'un de l'autre.

Pouvons-nous connaître les arguments qui ont prévalu à leur implantation sachant que l'article 3 de l'arrêté royal du 09 octobre 1998 du code de la route prévoit :

Les ralentisseurs de trafic ne peuvent être établis que :

- 1° perpendiculairement à l'axe de la chaussée et au moins sur toute sa largeur toutefois, lorsque les sens de circulation sur une chaussée sont séparés autrement que par des marques routières, la largeur du ralentisseur de trafic peut être limitée à la partie de la chaussée destinée à un sens de circulation;
- 2° en dehors des virages;
- 3° en dehors des carrefours et à une distance minimale de 15 mètres de ceux-ci;
- 4° à une distance minimale d'environ 75 mètres d'un autre dispositif surélevé, sauf circonstances locales particulières;
- 5° lorsque, sur route en pente, le pourcentage de la pente de la route additionné à celui de la rampe du dispositif n'est pas supérieur à 15%

En l'état les dispositifs présentent un danger en ce sens qu'ils ne disposent ni des panneaux adéquats, ni des marquages conformes. A cet égard l'article 8 du code précité prévoit :

Si un plateau n'est pas pourvu de marque, les marques prévues dans les annexes au présent arrêté doivent être apposées au moment où des travaux de réaménagement de l'infrastructure sont entrepris.

En outre actuellement, certains automobilistes contournent le dispositif en passant sur le domaine privé. Ceci induira à terme que les riverains poseront eux-mêmes des dispositifs anti-franchissement de leur propriété (pierres, bac à fleur, ...) ajoutant du danger au danger.

Réponse :

Le Conseil communal a approuvé en sa séance du 19 septembre 2019, pour la rue Hinrau, un règlement complémentaire de roulage relatif à l'établissement d'un dispositif surélevé de type «ralentisseur de trafic» porté à la connaissance des conducteurs par des signaux A14, F87 et les marques au sol appropriées à hauteur :

Du poteau électrique n°527/0035

De l'immeuble n°12.

Les ralentisseurs n'ont pas à une distance de 75m car la commune a eu une dérogation pour le motif que ces dispositifs ont été placés pour protéger les piétons qui empruntent les sentiers. Au niveau du virage, ce dernier n'est pas prononcé et ne masque pas les dispositifs. La pente est inférieure à 15%.

Le règlement avait été soumis à l'avis préalable de l'inspecteur de la sécurité routière qui était favorable. Les marquages ne peuvent pas être réalisés tant que le tarmac n'est pas sec, la rue est toujours en travaux.

Reprise de la zone Dinaphi par la province et investissements futurs

La déclaration de politique régionale prévoit la reprise des zones de secours par la province. Elle précise dans son chapitre qui y est consacré :

- « Les provinces reprendront progressivement à leur charge et au plus tard d'ici la fin de la législature, les contributions communales au financement des zones de secours. Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis tout en réduisant le volume d'action « résiduel » des provinces. »

C'est a priori une bonne nouvelle pour notre commune puisque c'est à terme quelques 170.000 euros de contributions qui pourront être engagés dans d'autres services à la population. Or vous semblez redouter l'effet boomerang dans votre intervention par voie de presse. Vous redoutez effectivement une hausse de la fiscalité provinciale. Je dois avouer ne pas comprendre votre position puisque si la province dispose de son autonomie fiscale, la commune en dispose également.

Si tel était le cas, ne serait pas envisageable de diminuer la charge fiscale des administrés en partie, voire à due concurrence, pour une commune en relativement bonne santé financière ?

Quelle position prendra le collège à cet égard ?

Il faut rappeler que les zones de secours sont déjà en soi un organe indépendant et qu'il s'agit ici de changer le capitaine et son navire pour les confier au niveau provincial. Il nous paraît normal que, pour cette nouvelle mission, la province puisse en avoir les moyens, quitte à se débarrasser de ses actions « résiduelles » (dixit la DPR).

Avez-vous déjà une idée de la représentation des communes au sein de ce nouvel organigramme s'il existe. Il nous semble effectivement important de maintenir une certaine proximité vis à vis de ce service important à la population.

Il m'étonne également que vous inquiétiez de la charge de la reprise la zone Dinaphi au niveau provincial et qu'en même temps, vous souhaitiez acquérir le bâtiment de la voirie de Beauraing au montant de 1.000.000 euros selon les dernières nouvelles.

Ne faudrait pas temporiser cette acquisition dans l'attente d'y voir plus clair dans la reprise par les provinces qui auront peut-être une autre vision du développement des zones de secours ?

Si cette acquisition est programmée, quelle en sera l'impact sur la charge communale, sachant qu'il faudra en plus aménager ce hall ou tout autre projet d'ailleurs ?

Réponse :

Au niveau de la Province, on ne sait pas s'ils vont enclencher le levier fiscal ou se séparer des certaines compétences. Le Bourgmestre ne peut pas répondre sur les intentions de la Province.

Il est à noter que la Province voudrait un moratoire au niveau des investissements, mais il faut noter que la caserne de Beauraing est en très mauvais état et que cette acquisition est une opportunité. La zone DINAPHI ne fera pas des dépenses somptueuses, mais l'investissement d'une nouvelle caserne à Beauraing est nécessaire.

Question Julien Barreau :

Sécurité aux abords de l'école d'Anthée qui pose problème.
Proposition d'ECI, avoir un signaleur au passage pour piéton aux heures d'écoles.

Réponse :

Il y a 18 mois commissions sécurité s'était réunie pour trouver des solutions à ce problème, mais le PV de cette réunion est arrivé très tardivement. Le Bourgmestre avait insisté pour que des feux tricolores soient placés, ce qui a été refusé. Il y a un accord pour établir une zone 30 sur la route régionale avec des panneaux lumineux. Une seconde solution serait de mettre des personnes aux abords des écoles, mais le souci serait de les trouver. Le chef de la police accepterait de les former.

Le Collège est à la recherche de ces personnes et continue de chercher des solutions pour sécuriser le passage pour piétons.

Résumé du Conseil Communal du 21 novembre 2019 à 19h

1. Rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale

Conformément à l'article L1512-1/1 du CDLD et à l'article 26 bis §6 de la Législation organique sur les CPAS, «Une synergie entre la commune et le centre public d'action sociale est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun».

Les synergies existent déjà depuis quelques années. Cette volonté de renforcer ces synergies permettra d'accroître le service au citoyen ainsi que la complémentarité entre les services. Ces liens étroits sont encore renforcés par la présence du président du CPAS au sein du Collège communal.

1. Synergies existantes

- Directeur financier (Receveur régional) unique
- Partage d'un même bâtiment ainsi qu'une partie des charges y relatives (eau-électricitéchauffage- serveur informatique-papier-fournitures de bureau)
- Gestion du courrier (mise en commun affranchissement)
- Service informatique (collaboration avec la même infrastructure en matière de gestion du matériel informatique - informaticien commun (Nanite))
- Cession (17 points pour toute l'année 2018, 14 points pour 2019 et 17 points pour 2020)
- Collaboration en matière de personnel (Nadine qui nettoie tous les locaux et est engagée par le CPAS - services rendus entre les employés - collaboration plan HP)
- Articles 60, §7 mis à disposition gratuitement de la commune

- Désignation d'un membre représentant le CPAS au sein du Comité d'attribution des Logements Tremplin

Directeur financier commun :

L'Administration communale et le CPAS se partagent les services d'un Directeur financier unique en lieu et place de deux Directeurs distincts. A Onhayé, le Directeur financier est un receveur régional nommé par le Gouverneur de la Province.

Le recours à un Directeur financier unique permet d'améliorer la gestion financière des deux entités suite à une analyse financière globale et de diminuer les charges sociales liées aux fonctions de receveur.

Cette alliance/coopération offre également l'opportunité de développer des synergies permettant de solides économies d'échelle (gestion proactive des dépenses et des recettes, ...)

On constate depuis lors une meilleure économie financière et une vision plus globale sur les finances.

Bâtiment commun :

Auparavant, l'Administration communale et le CPAS étaient dans des bâtiments différents.

Le regroupement des deux entités permet de meilleurs échanges de connaissances et de renforcer les collaborations, ainsi que les bonnes pratiques.

Les citoyens peuvent ainsi trouver un ensemble de services au même endroit.

Le partage d'un même bâtiment aboutit inévitablement à des économies d'échelle. Les frais de fonctionnement sont parfois partagés entre l'Administration communale et le CPAS et parfois pris en charge par une seule entité.

Citons par exemple :

- mise en commun du processus de gestion du courrier et de son affranchissement (frais pris en charge par la commune) ;
- l'entretien du bâtiment (pris en charge par le CPAS);
- mazout (2 chaudières) (frais pris en charge par la Commune) ;
- électricité et eau (frais pris en charge par la commune) ;
- archivage (pris en charge par la commune ; une partie serait mise à charge du CPAS) ;
- eau potable et café (frais partagés) ;
- achat de fournitures de bureau (factures à charge de chaque entité) ;
- centrale téléphonique (la centrale est à charge de la commune et les factures de consommation sont à charge de chaque entité) ;
- assurance bâtiment (pris en charge par la commune) ;
- etc.

Le service informatique

Au niveau de la maintenance informatique, hormis les maintenances CIVADIS, la commune a signé une convention avec un informaticien (Nanite) pour la maintenance courante des PC de la commune et du CPAS.

L'objectif est de disposer d'un service technique informatique moins coûteux que CIVADIS.

La commune prend en charge ces frais de maintenance.

Concernant l'achat de matériel, les frais sont à charge de chaque entité.

Il est à relever que les anciens ordinateurs du CPAS sont mis à disposition des écoles.

Cession points APE

Depuis plusieurs années, le CPAS cède une partie de ses points APE à la Commune (14 points pour l'année 2019). Il s'agit d'une aide sous forme de subvention forfaitaire annuelle, calculée en points.

La valeur d'un point en 2019 équivaut à 3.114,85 euros.

Ce système permet également une réduction importante des cotisations patronales.

Le système actuel des APE continuera jusqu'au 31 décembre 2020. Une nouvelle réforme visant la simplification, la clarification et l'assainissement du système des aides à la promotion de l'emploi, aura lieu prochainement.

Pour l'année 2020, le CPAS cédera 17 points APE à la commune.

Collaboration en matière de personnel

Afin d'assurer l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être de tous, une collaboration en matière de personnel est créée avec :

- la cellule plan HP (Habitat Permanent) et plus particulièrement avec le comité d'accompagnement étant le garant du bon déroulement du dispositif.
- la cellule PCS (Plan de Cohésion Sociale) et plus particulièrement avec la commission

d'accompagnement composée d'une assistante sociale et d'un conseiller en action social.

Il est important que le CPAS assure des partenariats et une participation de compétences pour développer des actions transversales.

Mise à disposition par le CPAS d'agents "Art. 60 § 7 "

La mise à disposition de personnel conformément à l'article 60, § 7, LO est une forme d'aide sociale permettant au CPAS d'engager sous contrat de travail une personne afin de lui permettre d'ouvrir le droit aux allocations de chômage ou d'acquies une expérience professionnelle.

Le CPAS bénéficie d'une exonération des cotisations patronales et reçoit une subvention des autorités publiques fédérales pour toute la durée de la mise à l'emploi.

Le personnel engagé peut être mis à disposition de la commune. La Commune pourra ainsi compter sur l'aide de travailleurs, dont beaucoup sont spécifiquement dédiés aux petits travaux de voirie, et offrent de ce fait un meilleur service à la collectivité, en termes de propreté publique.

Une réelle économie financière est à prendre en compte.

Il est à noter qu'il y a bonne collaboration entre le service des travaux de la commune et le CPAS.

Cette collaboration vise également à évaluer la personne sur sa motivation et sa volonté à apprendre.

L'objectif est d'intégrer une personne dans le monde du travail et de lui permettre de trouver une place dans la société.

Les résultats de cette synergie sont très encourageants.

Désignation d'un membre représentant le CPAS au sein du Comité d'attribution des Logements Tremplin

La mise à disposition de deux logements « Tremplin » à Anthée permet de favoriser et d'encourager l'installation et le maintien des jeunes dans les villages de l'entité d'Onhaye à des conditions très avantageuses. Si les jeunes locataires achètent ou construisent un logement dans l'entité dans les trois ans, une partie du loyer versé leur sera restituée afin de leur permettre d'avoir un capital pour se lancer dans leur construction ou leur rénovation.

A cet effet, un membre représentant le CPAS (Gérard Cox) a été désigné au sein du Comité d'attribution et d'accompagnement permettant ainsi une meilleure synergie, ce Comité étant composé de 6 membres (le Bourgmestre ; 2 mandataires communaux dont l'échevin ayant en charge le PCS ; 1 mandataire du C.P.A.S. ; 2 membres de la C.L.D.R.).

2. Synergies projetées

- La construction d'une annexe à la maison communale afin, notamment, de stocker les denrées alimentaires. Le permis d'urbanisme a été délivré.
- La mise en place d'une collaboration suite à l'aménagement d'un bâtiment à Anthée (collaboration possible avec PCS et ASBL Espace)
- Un DPO sera engagé en commun, sur base d'une convention, en partenariat avec plusieurs communes et CPAS.

3. Les marchés publics

Le CPAS bénéficie du marché attribué par l'Administration communale pour le VOIP. Il en est de même pour l'informatique, le matériel de bureau, ...

Pour le moment, il n'y a pas de marchés publics conjoints. A l'avenir, ce type de marché, qui permettrait la réduction des coûts au niveau du prix final et des coûts de personnel, pourrait être mis en place.

Question M. Dimitri Bouchat, au niveau des synergies PCS qu'en est-il ?

Réponse : principalement Eté Solidaire, collaboration formation, collecte de jouets, le surplus va à donnerie organisée par le PCS.

M. Werner de Giey entre en séance.

M. Francis Cléda interroge le Président sur la collaboration au niveau des articles 60.

Les explications sont données par le Président du CPAS.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, adopte le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale.

Résumé du Conseil Communal du 21 novembre 2019 à 20h

1. Entretien voirie en 2019 - approbation projet - mode de passation du marché - cahier spécial des charges

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Entretien voirie 2019", établis par le Service Technique Provincial. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 108.920,69€ TVAC.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019.

2. Projets PIC n°1, n°3 et n°4 - décision de faire appel à un auteur de projet dans le cadre d'un marché public de services "Accord-cadre" - mode de passation du marché - cahier spécial des charges

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le cahier des charges PIC 2019-2021 auteur de projet et le montant estimé du marché, établis par le Secrétariat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 14.000,00€ TVAC.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit.

3. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC - UREBA II - Ecole d'Anthée

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1 :** de solliciter un prêt d'un montant total de 25.684,41 - afin d'assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement wallon
- **Article 2 :** d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- **Article 3 :** de solliciter la mise à disposition de 100% des subsides ;

- **Article 4 :** de mandater M. Christophe Bastin, Sénateur-Bourgmestre et M. Luc Grégoire, Directeur général pour signer ladite convention.

4. Règlement sur la mise à disposition de matériel communal et prestations des services communaux - approbation

Le Conseil Communal a décidé par 9 voix pour et 3 abstentions :

- **Article 1 :** D'adopter un règlement sur la mise à disposition de matériel communal et prestations des services communaux.
- **Article 2 :** de publier les règlements.

5. Location de terrain sous le régime du bail de droit commun - approbation critères d'attribution

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la location de terrain sous le régime du bail de droit commun. Les frais d'acte seront à charge du preneur.
- d'approuver les critères d'attribution

Prix	70 points			
	30 points	20 points	10 points	0 points
Distance de l'adresse du soumissionnaire par rapport à la parcelle	- de 1000 m	entre 1000 m et 2500 m	entre 2501 m et 4000 m	+ de 4000 m

Formule : offre reçue / offre la plus élevée x pondération.

- de charger le Collège communal de l'instruction du dossier.

6. Salle d'Anthée - convention de mise à disposition d'immeuble à l'asbl Espaces

Le Conseil Communal a décidé, par 9 voix pour et 3 abstentions, d'approuver la convention de mise à disposition d'immeuble.

Le concédant concède au concessionnaire, qui accepte, l'animation, la gestion des équipements désignés ci-après :
- salle de réception avec sanitaires dans l'immeuble situé rue Emile Collard n°6 cadastré section B, numéro 175/W.

7. Onhaye - rue du Forbot - acquisition d'une parcelle de terrain

Dans le cadre du projet d'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Onhaye, rue du Forbot, cadastrée sur

Onhaye, 1^{ère} division, section D partie du numéro 560g2 d'une contenance mesurée de 17 ares 56 centiares en vue d'agrandir le parking du terrain de football, le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'acte rédigé par le Comité d'Acquisition de Namur ;
- de charger ledit Comité de représenter la Commune à la signature dudit acte.

8. Onhaye - Chapelle sise à l'angle des rues de l'Eglise et de Frumont

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'acquiescer ladite chapelle ainsi qu'une partie du terrain la cernant, à titre gratuit ;
- de charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de réaliser l'acte authentique de cession et de prendre en charge les frais de cession.

9. Fabrique d'église - budget 2020

Le Conseil Communal a arrêté le budget 2020 de l'établissement culturel de Sommière, pour l'exercice 2020, comme suit :

Recettes: 13.002,18€
Dépenses: 13.002,18€
Résultat: 0,00€
Intervention communale: 3.909,77€

10. Intercommunales : assemblées générales

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'ordre du jour des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire :
 1. du 17 décembre 2019 des intercommunales BEP, BEP Expansion Economique, BEP Environnement, BEP Crématorium ;
 2. du 18 décembre 2019 de l'intercommunale IDEFIN et de la seconde Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale INASEP en date du 18 décembre 2019
- de charger ses délégués à cette Assemblée Générale de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 21 novembre 2019 et le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

11. Points d'actualité à la demande du groupe politique ECI

Question de M. Dimitri Bouchat, conseiller communal.

Y a-t-il des moyens de contraintes vis-à-vis des privés sur la problématique des épicéas scolytés? M. Arnaud Gérard confirme que la commune a connu ce type de problème avec un bois communal qui a été scolyté par un bois privé. Le Collège interrogera le DNF.

Questions M. Julien Barreau, conseiller communal.

1. Wifi4EU

Récemment, le 31 octobre, le Bourgmestre a fait une sortie dans la presse concernant les fonds « Wifi4EU ». Concrètement, cela porte sur l'octroi d'un subside de 15.000 euros à la commune d'Onhaye, c'est d'après la note explicative un mécanisme d'aide visant à fournir un accès internet de haute qualité aux habitants et aux visiteurs dans les centres de la vie publique locale.

Par-delà les habituels effets d'annonce, comment compte-t-il s'y prendre précisément ?

Le bourgmestre informe l'assemblée que le souhait du Collège communal est d'améliorer la couverture Wifi la vallée de la Molignée, qui est un pôle touristique, vu la présence des draisines, restaurants. Il y a également un quartier d'habitation. Le dossier reviendra au conseil communal lors de la présentation du PST.

2. Problématique des sangliers

La seconde question porte sur un thème d'actualité, actualité toute chaud faisant encore les titres de la presse ce matin.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, la commune voisine d'Hastière avait décidé d'organiser une battue contre la prolifération des sangliers, battue finalement annulée. Dans d'autres communes des battues se sont déroulées.

Par-delà cet élément de contextualisation, quel est la situation dans notre commune ? Est-ce que l'on constate également un surnombre des sangliers ? Si la majorité le constate, que compte-elle faire, mettre en place pour solutionner le problème ?

Le Bourgmestre informe l'assemblée que la commune est propriétaire seulement de 10% des bois.

Procès-verbal de la séance antérieure

M. Julien Barreau, Conseiller communal du groupe ECI fait les remarques suivantes :

- Point 9-10-11 : sur les cabines ORES, il avait mis un point d'attention sur la couleur des cabines.
- Point 14 : il avait demandé qu'un rapport soit présenté à un conseil ultérieur sur la mise à disposition du matériel informatique pour les écoles communales et bibliothèques.
- Point 18 : arrêtés de Police, il avait formulé une remarque sur la circulation à Anthée et dénoncé l'absence de prise d'arrêtés de Police, il voudrait que sa remarque y soit ajoutée.
- Il est mis que les points sont en urgence alors que ce sont des questions d'actualité, la notion d'urgence n'est pas justifiée

Après modification du PV suite aux remarques émises, le procès-verbal de la séance antérieure est approuvé.

LA Boîte à IDÉES



Une idée?

Un projet?

Proposez une nouvelle idée pour votre quartier ou votre commune.

Environnement, culture, santé, transport, ... les thématiques sont variées alors n'hésitez pas à être force de proposition !

Une fois votre idée proposée, elle sera ensuite débattue et étudiée par les élus et l'équipe d'ECI.

Comment?

- Via notre page Facebook Energies citoyennes
- Via notre mail energies.citoyennes.onhaye@gmail.com

Ecoles communales

Ecole Communale d'Anthée

Rue Abbé Piret 1
5520 ANTHEE
Tél.: 082 688 943
Tél. accueil extrascolaire: 0470 045 552

Ecole Communale de Sommière

Rue de Bouvignes 2
5523 SOMMIERE
Tél.: 082 222 002
Tél. accueil extrascolaire: 082 229 618

Accueil extrascolaire

Pour Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière :

- à partir de 7 h 15 le matin jusqu'à 18 h le soir

Mercredi après-midi: accueil centralisé dans l'implantation d'Onhaye de 12h30 à 18h

(possibilité de transport des enfants des autres implantations)

Ecole Communale d'Onhaye

Rue Abbé Dujardin 16A
5520 ONHAYE
Tél. et Fax: 082 646 217

Ecole Communale de Falaën

Rue de la Gare 5
5522 FALAEN
Tél.: 082 699 604

Horaires des cours

Pour Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière :

- de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h20



Directrice des 4 implantations

M^{me} Caroline FALLAY - Directrice

Rue Abbé Dujardin 16A · 5520 ONHAYE

Tél. et Fax: 082 646 217

GSM: 0476 541 887

Objectif : moins de déchets

Le mardi 26 novembre, les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaire de l'école de Falaën sont allés visiter une exposition intitulée « Objectif moins de déchets ».

Ils ont découvert ou redécouvert une multitude d'astuces afin de réduire au maximum nos déchets.

Par la suite, ils ont créé des slogans afin de sensibiliser le public à la pollution, aux déchets et à l'avenir de la planète.



Journées pédagogiques

Lors des Journées Pédagogiques du 05/12/2019 et 13/02/2020 des 4 implantations scolaires de la Commune, le service Accueil Temps Libre a organisé des activités qui ont réuni 80 enfants lors de chaque journée.

Le 05 décembre, une animation était organisée en collaboration avec l'Asbl Pedagog de Fernelmont sur le thème de « l'apprentissage et l'épanouissement de l'enfant à l'aide du chien ». L'Asbl a principalement organisé des activités ludiques et pédagogiques destinées aux enfants avec la participation de chiens spécialement sélectionnés et éduqués.



Le 13 février, des activités étaient organisées sur le thème du Carnaval. Les enfants pouvaient également venir déguisés.

L'après-midi, les enfants ont pu assister à un spectacle du magicien Monte-Cristo pour le



plus grand plaisir des enfants.

Le 10 février, une journée pédagogique était également organisée uniquement pour les enfants

de maternelle. Celle-ci s'est déroulée au Complexe sportif et associatif de Miavoye où les 35 enfants présents ont pu s'adonner à différentes activités sportives et créatives.



Nathalie LEKEUX,
Echevine de l'ATL
Marina VERBRUGGEN,
Coordinatrice ATL

Au paradis des P'tits

Préparation de mes repas à base, pour la plupart, de légumes du jardin. Autorisation de l'AFSCA. « Miam-miam ».

Ambiance familiale (pas plus de 15 enfants en même temps). « C'est cool ici, je me sens comme à la maison ».

Environnement calme dans un grand espace clôturé. « Quand le temps le permet, je peux courir dans ce beau jardin en toute sécurité ».



Personnel qualifié en suffisance. Respect du rythme de l'enfant. « Christine, Pauline et Charlotte sont là pour moi et je sais que je peux dormir quand je veux, elles ne me réveillent pas ».

Proche des grands axes (Namur, Charleroi, Bruxelles,...). « Eh papa, maman vous serez proche de la route du travail ».

Ouverture de 7h à 18h.
Contact : 082/66.77.27
Email : auparadisdesptits1986@gmail.com



Notre nouveau milieu d'accueil, « Les Dadoux » situé rue Abbé Piret 5, 5520 Anthée, a ouvert ses portes au 1er Octobre 2018. Celui-ci est agréé par l'ONE et conventionnée par l'ASBL « Les Arsouilles » de Ciney.

Cette structure accueille les enfants de 0 à 3 ans, du lundi au vendredi et ce, de 07h30 à 17h30. Le cadre mis à la disposition de vos enfants est totalement rénové, chaleureux et sécurisant.

Céline VISSE et Justine BRASSINE se feront une joie d'accueillir vos petits !

Pour toutes demandes d'inscription, veuillez prendre contact avec le service ou directement avec les accueillantes. Suite au succès de l'ouverture, elles sont complètes jusque fin octobre 2019.

ASBL « Les Arsouilles » 083/21.35.92
VISSE Céline : 0033/651.559.513
BRASSINE Justine : 0472/74.13.08



1 MENU À OPTION POUR
2 NUMEROS D'URGENCE

1 Appelez le 112
ou le 101

2 Faites votre choix

3 Restez en ligne

et
Ecoutez
le message



En danger ?

www.112.be

be



ESPACES asbl - FORMATIONS 2020

CISP agréé Région Wallonne

Vous cherchez un emploi... Venez vous former !

Pour que chacun puisse élargir son horizon professionnel, l'asbl ESPACES, agréée comme Centre d'Insertion Socioprofessionnelle par la Région wallonne, organise des formations à l'attention des demandeurs d'emploi inoccupés de plus de 18 ans.

Depuis près de 35 ans, ESPACES, implanté à Ciney et dorénavant à Anthée, est reconnu comme acteur incontournable dans le paysage de la FORMATION; il propose 4 filières :

- Maçonnerie, gros-cœuvres et rénovation
- Parachèvement : peinture et plafonnage
- Travaux forestiers
- Services aux personnes



Pour mieux nous connaître et éventuellement nous rejoindre :
083/21 50 13 – 082 64 47 62
www.espaces.be
notre page

Prochaines séances d'infos et inscription en 2020 :

À 5590 Ciney, Zoning de Liègne 7 :
les mardis 24/03 - 28/04
26/05 - 23/06

À 5520 Anthée, Rue Émile Collard 6 :
les mercredis 26/02 - 25/03 - 22/04
27/05 - 24/06

Nos principaux points forts pour revendiquer une formation de qualité sont : méthodes d'apprentissage adaptées aux adultes, pratique professionnelle sur chantiers, contenu de formation en lien avec le monde de l'emploi, suivi pédagogique et social individualisé, accompagnement dans le projet post formation & recherche d'emploi, équipe de professionnels dynamique, gratuité des formations, navettes organisées de la gare de Ciney et de notre bureau d'Anthée vers le centre de formation.

SPRL

Arbotil

Parcs & Jardins

Entreprise spécialisée en abattage et élagage

Grégoire Tilmant 0479 34 71 59

gregoire.tilmant@hotmail.be

- Abattage et démontage dangereux
- Taille et entretien des arbres
- Déboisement
- Rognage de souches
- Bois de chauffage
- Taille de haies
- Plantations
- Création et entretien de pelouses
- Création et entretien de parcs et jardins



l'épicurie

producteur de fruits et légumes sans pesticides

Marché de producteurs
tous les samedis de 10h à 13h
boutique en ligne www.lepicurie.com

5, rue saint pierre 5521 serville

Agenda

DATE	ACTIVITE	LIEU	ORGANISATION
28 février	Grand Feu	Miavoye	Comité des Fêtes
29 février	Grand Feu	Falaën	Comité des Jeunes
7 mars	Grand Feu	Serville	Comité des Fêtes
14 mars	Grand Feu	Sommière	Comité des Fêtes
21 mars	Grand Feu	Onhaye	Comité des Jeunes
17 mars	Conférence «Création et entretien de pelouses» par M. Matheys	Salle de l'extrascolaire Falaën	Le Magnolia
19 mars	Formation à l'utilisation du DEA + gestes 1 ^{er} secours	Complexe sportif et associatif Miavoye	Asbl Complexe sportif et associatif
25 mars	Onhaye fait son cinéma pour enfants «Le renard et l'enfant»	Salle du Conseil Communal	CCCA
25 mars	Réunion d'information «Rénov'Energie»	Salle du Conseil Communal	Fondation Cyrus
25 mars	Conférence «500 millions d'années de façonnement de notre paysage»	Salle Su-l'Wéz à Gérin	Cercle d'histoire Le Floyon
26 mars	Onhaye fait son cinéma: «Green Book»	Salle du Conseil Communal	CCCA
28 mars	94 ^e Chapitre	Salle Le Mazamet	Confrérie Li Crochon
Du 6 au 10 avril	Stages sportifs	Complexe sportif et associatif Miavoye	Latitude Sports
11 et 12 avril	Tournoi de Badminton	Complexe sportif et associatif Miavoye	BadSax Miavoye
Du 14 au 17 avril	Stages sportifs et culturels	Complexe sportif et associatif Miavoye	Asbl Complexe sportif et associatif
Du 14 au 17 avril	Stage de Football	Football Onhaye	RCS Onhaye
21 avril	Conférence «Les orchidées» par M. Delculée	Salle de l'extrascolaire Falaën	Le Magnolia
26 avril	Promenade guidée	Fter	Cercle d'histoire Le Floyon
30 avril	Festival Eté Mosan	Dinant	
1 ^{er} mai	Balade gourmande en vieux tracteurs	Château de la Forge à Anthée Vis Tacots d'Anthée	
6 mai	Conférence «Onhaye 14 mai '40, la cavalerie française face à Rommel»	Salle Su-l'Wéz à Gérin	Cercle d'histoire Le Floyon
Du 6 au 20 mai	Eur'Onhaye-Hastière	Sportzones	Complexe sportif en partenariat avec PCS Onhaye-Hastière
8 mai	Donnerie de printemps	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale
8 mai	Marché du terroir	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale
9 mai	Commémorations au Monument du 102 ^e RAL	Fonds de Foqueux (Onhaye)	Cercle d'histoire Le Floyon
14 mai	Balade découverte + repas		Amicale des Seniors
Du 06 au 19 juin	Exposition «Nos écoles autrefois»	Complexe sportif et associatif Miavoye	Cercle d'histoire Le Floyon
12 juin	Marché du terroir	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale
20 juin	Tournoi de pétanque nocturne	Complexe sportif et associatif Miavoye	Asbl Complexe sportif et associatif
20 juin	2 ^e «Apéro Walhérois»	Place Onhaye	Syndicat initiative
5 juillet	Li Crochon en Fête	Terrain de balle pelote de Falaën	Confrérie Li Crochon
9 juillet	Excursion annuelle		Amicale des Seniors

Un Nouveau Monde de Communication

www.artelecom.cloud

ar.telecom

0800/26.372

appel gratuit

info@artelecom.cloud · 3, Rue de l'Abbaye - 5520 Onhaye

Chez Sylvie
Création florale

0486 11 46 96
www.chezsylvie.be

Du mardi au samedi de 15h à 17h

16 rue bonair - Onhaye

SD AUTOMOBILES
Stéphane Detaille

Spécialiste en BMW et toutes marques

- ✓ Entretien
- ✓ Réparation
- ✓ Service climatisation
- ✓ Service pneus
- ✓ Diagnostic électronique

0476.35.26.76

Chée de Dinant 151 F
5537 Anhée

detaille.stephane@gmail.com

Funérailles
Willems - Leroy sprl

Funérariums à Dinant, Falmignoul, Hastière et Anhée

rue Saint-Jacques, 290 - 5500 Dinant
082/22.27.87
www.willems-leroy.be

Lettre ouverte à tous les Walhérois,

Nous nous adressons directement à vous pour vous faire partager notre inquiétude quant au projet de Luminus d'implanter 7 éoliennes d'une hauteur de 150 mètres entre Onhaye et Anthée, Gérin et Miavoie. Ce déploiement de l'énergie éolienne un peu partout en Condroz constitue un débat de société à multiples facettes dont notamment :

Un enjeu de santé

Des études de plus en plus nombreuses mettent en lumière les troubles éprouvés par les riverains causés par les bruits, infrasons, flashes de sécurité et effets stroboscopiques. La liste des symptômes est longue : maux de tête, acouphène, vertige, privation et perturbation du sommeil... L'Académie de médecine française confirme l'existence de ces pathologies et les médecins de la région de Francfort réclament un moratoire de l'éolien. Qui oserait considérer ces problèmes comme anodins ?

Un enjeu énergétique

Certains d'entre vous pensent peut-être : « Les éoliennes sont un mal pour un bien ». Or, une étude approfondie du dossier nous a conduit à la conclusion inverse : c'est un mal pour un mal. L'éolien terrestre est une imposture due à l'intermittence du vent. Pour suppléer le vent trop faible, les producteurs d'électricité doivent faire tourner des usines fonctionnant au gaz, pétrole et même charbon en Allemagne qui sont, par définition, fortement émettrices de gaz à effet de serre. Préférons, entre autres, l'isolation des habitations, les panneaux photovoltaïques ou l'éolien maritime qui offrent un bien meilleur bilan énergétique et financier !

Un enjeu touristique

Notre commune est très impliquée dans les activités touristiques par la proximité et l'attrait de Maredsous, du château de Montaigne, Freÿr, la Citadelle de Dinant,... Un sondage réalisé en 2017¹ montre que les éoliennes font fuir les touristes. Quel sera l'impact de ce nouveau paysage industriel notamment sur nos gîtes, sur l'évènement phare que représente la marche gourmande et sur les nouveaux itinéraires de promenade envisagés par la commune ?

Un enjeu patrimonial

Une grande partie de l'épargne constituée par nos concitoyens a été investie dans leur maison. Une étude universitaire menée en Angleterre² montre que les bâtiments perdent en moyenne 15% de leur valeur quand on construit des éoliennes à moins de 2km.

Un enjeu environnemental

Il a été recensé un taux de mortalité désastreux des oiseaux et chauves-souris qui viennent par milliers s'empaler sur les ailes géantes. Quelle logique y a-t-il à construire des éoliennes pour éviter la production de CO2 en provoquant la destruction même partielle de notre biodiversité ?

Un enjeu paysager

De nombreuses vues à partir de nos villages ont été classées comme remarquables par la Région wallonne et constituent notre patrimoine paysager. Protégeons-le, c'est notre héritage dont nous n'en sommes que les emprunteurs fugaces pour les générations futures !

Ce projet mérite une vraie concertation locale. Faites part de vos questions à nos élus et tenez-vous prêt à réagir lors de l'enquête publique sur l'étude des incidences environnementales qui sera déposée prochainement par Luminus auprès de la commune.

Le Comité Eolien de Onhaye : Auriane Jolly, Léon Laloux et Bernard de Thomaz

Contact : eolienne.onhaye@gmail.com

¹http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/PDF/Article_AHTI_une_etude_et_un_sondage_edifiant.pdf

²Gone with the Wind: Valuing the Visual Impacts of Wind turbines through House Prices, Stephen Gibbons, London School of Economics & Spatial Economics Research Center, Avril 2014

JOURNEES DECOUVERTES

Envie de rejoindre notre Centre de Formation, inscris-toi sans tarder à l'une de nos séances :

Mercredi 29/01/2020 à 18h00
Mercredi 19/02/2020 à 18h00
Mercredi 25/03/2020 à 18h00
Mercredi 08/04/2020 à 18h00

Inscriptions en ligne
www.cdfonhaye.be

Renseignements
rtj@cdfonhaye.be

Au programme

- PARCOURS TALENT
- OPPOSITIONS 2vs2 / 4vs4
- GESTES TECHNIQUES ANALYTIQUES

5520 ONHAYE
Rue du Forbot 32

Footballleurs âgés
de 5 à 18 ans

Royal Cercle Sportif Onhaye

Centre de Formation Royal C.S.Onhaye

Centre de Formation

Stage de Pâques

Du 14 au 17 avril 2020

!! Places limitées !!

Renseignements
0479 / 58 87 23
leveque.david.22gmail.com

Perfectionnement
Coordination
Psychomotricité technique
Parcours Talent

Collations AM & PM
Repas Chaud (3 services)
by TCO Service
Pain saucisse offert
lors du BBQ du vendredi

Assurance
Diplôme de fin stage
Attestation mutuelle
Attestation fiscale

95 €
85 € => 2^{ème} enfant
75 € => 3^{ème} enfant

Activités de 09h à 16h
Garderie de 08h à 17h

Inscriptions en ligne
<http://cdfonhaye.be>

Les échos de Miavoye

Formation utilisation du DEA et gestes de 1^{er} secours

Un moniteur de l'Association des Etablissements Sportifs (AES) dispensera une séance de formation à l'utilisation du Défibrillateur (DEA) et aux gestes de 1^{er} secours le **jeudi 19 mars 2020 de 13h30 à 15h30** dans l'Espace Meuse du Complexe.

Cette formation constituant un rappel toujours très intéressant est ouverte à chaque responsable ou membre d'un de nos clubs sportifs ou associations. De plus, cette formation est gratuite !

Inscription obligatoire par mail csa.miavoye@gmail.com ou téléphone **082 68 94 55** pour le **lundi 16 mars au plus tard**.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye se tiendra le **lundi 23 Mars 2020 à 19h00** dans l'Espace Brasserie du Complexe de Miavoye

Stages de Printemps 2020

Durant le congé de Printemps, deux périodes de stages seront proposés aux jeunes dans notre infrastructure.

Semaine du 6 au 10 avril 2020 : Stages proposés par l'ASBL Latitude Sport

Au programme : Babysports, Mini-basket, Roues Libres, Multisports, Hoverboards & Trotinettes et Cuisine.

D'autres stages seront organisés durant les vacances d'été aux semaines suivantes : **6-10 juillet 2020; 13-17 juillet 2020; 3-7 août 2020 et 17-21 août 2020.**

Infos complémentaires et inscriptions uniquement via www.latitudesport.be ou ligne infos stages 083 67 78 00

Période du mardi 14 au vendredi 17 avril 2020 : stages proposés par l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye

Au programme : Babysports et "Le Printemps et ses trésors" pour les 3-4 ans; Multisports, Equimotricité et Judo pour les 5-7 ans; Break Dance ou Animation vidéo "Stop Motion" / Atelier artistique ou Multisports pour les 8-12 ans.

D'autres stages seront organisés durant les vacances d'été aux semaines suivantes : **27-31 Juillet 2020; 10-14 Août 2020 et du 24-28 Août 2019.**

Le programme complet de ces semaines est à découvrir dans nos brochures papier, sur notre site internet <http://csamiavoye.onhaye.be>, sur le site www.onhaye.be, sur notre page Facebook **Complexe Sportif & Associatif de Miavoye** et dans le prochain numéro de ce trimestriel.

Infos et inscriptions : csa.miavoye@gmail.com - **082 68 94 55**

Tournoi de Foot de Rue "Eur'Onhaye-Hastière 2020" - 5^{ème} édition

En l'honneur de l'Euro 2020, le sport choisi pour ce nouveau tournoi est « le football ». Il est ouvert aux jeunes de 7 à 16 ans dans quatre catégories d'âges (U9, U11, U13 et U16). La participation est gratuite.

Il se déroulera du 6 au 20 mai (les mercredis et les vendredis) dans les sportzones des communes d'Onhaye et de Hastière.

Chaque équipe composée de 6 joueurs (jeu en 4 contre 4 en qualification, 5 contre 5 pour les finales) représentera une nation de l'Europe.

Pour participer, comment faire ?

Inscriptions à Rémi Denoiseux, Complexe Sportif et Associatif, rue Sous-Lieutenant Piérard, 1 à 5520 Miavoye ou via csa.miavoye@gmail.com, pour le 22 avril 2020 au plus tard. Une confirmation d'inscription sera transmise au joueur de référence de chaque équipe par retour de mail. Le formulaire d'inscription est disponible sur demande ou téléchargeable sur la page Facebook du Complexe.

Le tirage au sort des nations représentées et des différents matchs est fixé au 24 avril 2020 à 11h sur la page Facebook du Complexe Sportif de Miavoye.

Un récapitulatif sera transmis par mail à tous les participants.

Buvette et petite restauration sur chaque site.

Infos complémentaires : **082 68 94 55**

En collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale d'Onhaye, les communes d'Onhaye et de Hastière; Avec le soutien de l'Adeps et d'Infrasports.

Tournoi de pétanque nocturne (1^{ère} édition) le samedi 20 Juin 2020 dès 19h00

Tournoi de pétanque en triplettes formées - 6,00€/joueur avec 1 carafon de Ricard offert/triplette. Début du tournoi à 19h00;



Inscriptions sur place dès 18h00;
Pré-inscriptions possibles par mail csa.miavoye@gmail.com
ou téléphone **082 68 94 55**

Maximum 20 triplettes!

Organisation : ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye

Bar & barbecue sur place + ambiance musicale

Lots pour les 4 premières équipes

Tournoi de pétanque en triplette (8^{ème} édition) le samedi 1^{er} août 2020 dès 13h00

Tournoi de pétanque en triplettes formées - 6,00€/joueur avec 1 carafon de Ricard offert/triplette.

Début du tournoi à 13h00;

Inscriptions sur place dès 12h00;

Pré-inscriptions possibles par mail csa.miavoye@gmail.com
ou téléphone **082 68 94 55**

Maximum 20 triplettes !

Organisation : ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye

Bar & barbecue sur place.

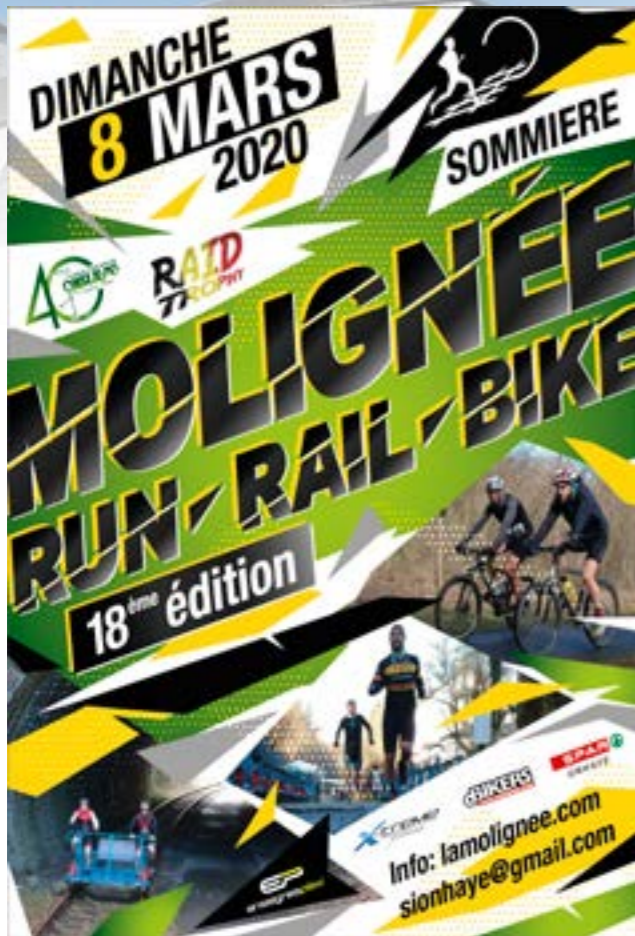
Lots pour les 4 premières équipes.

Tournoi organisé par nos clubs sportifs dans le hall du Complexe

Tournoi de badminton organisé par le Badsax Miavoye: samedi 11 et dimanche 12 avril 2020.

Calendrier des rencontres de nos équipes à domicile

Jeu	05/03/2020	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs Mx	Sportsa BC
Vend	06/03/2020	21h30	Miavoye Bulls	P4	Captain Havelange
Jeu	12/03/2020	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs D	Eynatten
Vend	13/03/2020	18h45	BC Miavoye-Gérin	U12	Hamois
Vend	13/03/2020	20h45	Borussia Beauraing	P3	Mini-Biran Beauraing
Jeu	20/03/2020	21h30	Miavoye Bulls	P4	MFC Ciney D
Jeu	26/03/2020	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs D	Jembad
Jeu	02/04/2020	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs Mx	BC Ecaussinnois
Vend	03/04/2020	20h45	Borussia Beauraing	P3	Baty Havelange B
Dim	05/04/2020	11h00	BC Miavoye-Gérin	U12	BC Marche B
Dim	05/04/2020	13h00	BC Miavoye-Gérin	U14	BC Eghezée
Dim	05/04/2020	14h45	BC Miavoye-Gérin	U10	RBC Rochefort B
Sam	11/04/2020	Journée	Badsax Miavoye	Tournoi	/
Dim	12/04/2020	Journée	Badsax Miavoye	Tournoi	/
Vend	17/04/2020	20h45	Borussia Beauraing	P3	MF Evelette
Vend	24/04/2020	21h30	Miavoye Bulls	P4	Namur-Bomel
Lun	27/04/2020	19h00	Badsax Miavoye	Interclubs Mx	
Vend	08/05/2020	21h30	Miavoye Bulls	P4	MFC Vedrin
Vend	15/05/2020	21h30	Miavoye Bulls	P3	Bor. Loyers C



Ecole d'arts martiaux Mishido Hastière

Complexe sportif et associatif de Miavoye

JUDO: mercredi : de 17h à 18h (4 à 7 ans)
de 18h à 19h30 (dès 8 ans))

TAI CHI CHUAN - QI GONG
(gymnastique douce chinoise)

Relaxation, détente, souffle, énergie, prévention
maladies cardio-vasculaires

Pour tous à partir de 6 ans
Vendredi : de 19h à 20h30
Mercredi : de 10h à 11h

Informations et inscriptions :
RAHIR Didier 0496/647.144
d.rahir@hotmail.com

<http://mishido.skyrock.com>
<http://www.mishido-artsmartiaux.be>



Renouvellement du groupe « sentier » - appel aux bénévoles

La Commune d'Onhaye s'attache à dynamiser un réseau de sentiers et chemins entre ses différents villages, réservé aux piétons et en partie aux cyclistes.

Sous l'impulsion du Syndicat d'Initiative, de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) ainsi que de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), un groupe "sentier" avait été créé visant l'entretien, l'amélioration voire la création de sentiers.

Vu l'intérêt manifesté par des citoyens, la CCATM propose de renouveler ce groupe « sentier » et lance un appel à candidature afin d'intégrer ce collectif citoyen.

Vers la mi-mai, une réunion se tiendra afin de constituer cette cellule ainsi qu'en fixer ses attentes et objectifs.

Si vous souhaitez rejoindre le mouvement, adressez votre candidature, au plus tard pour le 30.04.2020, tant par courriel que par courrier à Valérie BAUDRY, service Urbanisme, rue Albert Martin 3 à 5520 Onhaye ou urbanisme@commune-onhaye.be.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, n'hésitez à contacter **Valérie BAUDRY** par courriel ou au 082 66 67 52 - Nous vous attendons nombreux !

Marche Nordique

Vous avez plus de 50 ans, actif ou retraité, adepte de la marche dynamique, découragé par le jogging, alors la Marche Nordique est faite pour vous !

La Marche Nordique ajoute aux mouvements naturels de la marche un effet de balancier des bras pour propulser le corps vers l'avant grâce à 2 bâtons adaptés. Elle sollicite 90% des muscles du corps, soulage les douleurs articulaires avant et pendant l'effort. Les bâtons offrent un confort de marche en réduisant la pression sur les chevilles, les genoux et les hanches, et en diminuant fortement les chocs de la réception au sol sur les articulations des membres inférieurs et sur la colonne. Elle est aussi accessible aux seniors ayant des problèmes cardiaques, pulmonaires ou articulaires.

Prochaine initiation en 5 séances d'1h30 en avril :

les 20/21/23/28/30 au Complexe sportif de Miavoye.

Date limite d'inscription : dimanche 5 avril.

Info et Inscription uniquement par mail :

eneosport.namur@mc.be

Agenda RCS Onhaye

Royal Cercle Sportif Onhaye - Agenda des matchs :

- **Dimanche 01/03/2020 à 15h00 :**
RCS Onhaye B - Entente Sommenoise (P4)
- **Dimanche 08/03/2020 à 15h00 :**
RCS Onhaye B - RUS Pondrome B (P4)
- **Samedi 14/03/2020 à 20h00 :**
RCS Onhaye - RUS Givry (D2 ACFF)
- **Dimanche 15/03/2020 à 15h00 :**
RCS Onhaye B - ES Ardennaise (P4)
- **Samedi 04/04/2020 à 20h00 :**
RCS Onhaye - RCS Verlaine (D2 ACFF)
- **Dimanche 05/04/2020 à 15h00 :**
RCS Onhaye B - Haversin (P4)
- **Du mardi 14 au vendredi 17 avril :**
Stage de Pâques
- **Dimanche 26/04/2020 à 15h00 :**
RCS Onhaye - FC Tilleur (D2 ACFF)
- **Samedi 02/05/2020 :**
Challenge "Jean Mathieu" U6 à U13
- **Dimanche 03/05/2020 :**
Challenge «Jean Mathieu» U14 à U21

Un recyparc MOBILE au coeur des villes et des villages

Depuis le 1^{er} février, BEP Environnement propose un service de proximité à la population namuroise.

Un recyparc mobile se déplacera au coeur des villes et villages pour les citoyens en perte de mobilité ou à mobilité réduite afin de répondre à leur difficulté de déplacement vers les recyparcs.

Une solution pour collecter certains types de déchets

Voici les déchets qui pourront être déposés dans ce recyparc mobile :

- Les huiles et graisses de friture
- Les huiles de vidange (moteur) usagées
- Les piles
- Les DSM - Déchets spéciaux des ménages (pots de peinture, solvants, extincteurs, produits phytos, radiographies, filtres à huile)
- Les ampoules économiques
- Les tubes néon
- Les bris de verres plats
- Les seringues usagées
- Les détecteurs de fumées
- La frigolite, les bouchons de liège, les écrans et petits DEEE et (déchets d'équipements électriques et électroniques)

En revanche, les déchets encombrants, les déchets verts, le bois et les inertes ne pourront être collectés que dans les recyparcs classiques qui sont équipés de conteneurs suffisamment grands pour accueillir ces déchets. En effet, les dimensions réduites de la remorque ne permettront pas d'accepter un volume de déchets trop important.

Les dépôts de médicaments entamés ou périmés, les déchets pouvant contenir de l'amiante-ciment ainsi que des déchets de nature explosive ou radioactive sont **strictement interdits**.

Pour connaître les lieux et heures de passage du recyparc mobile dans votre commune :

<https://www.bep-environnement.be/parcs-et-bulles> (en bas de page) ou au 081 718 211

Les communes de Anhée - Dinant - Hastière - Houyet - Onhaye et Yvoir lancent en partenariat avec la Fondation CYRYS l'Opération Rénov'Énergie, un service d'accompagnement pour vous aider à la rénovation énergétique des bâtiments.

Soirée d'information le mercredi 25 mars 2020 à 19h30 à la Maison communale

Vous souhaitez rénover votre bâtiment, mais vous ne savez pas comment faire ou à qui vous adresser.

L'opération Rénov'Énergie pourrait vous aider et vous faire gagner 500 € et plus... dès la première année.

Comment atteindre ce gain financier ?

- En isolant totalement ou partiellement votre bâtiment : isoler votre toit/grenier, vos murs, sols ou remplacer vos châssis...
- En changeant votre système de chauffage par : une chaudière à condensation, une chaudière biomasse, ou une pompe à chaleur...
- En remplaçant vos luminaires par des LED...
- En installant du solaire photovoltaïque

Vous estimez ne pas avoir les moyens financiers nécessaires. Vous reportez ces investissements. Vous savez que cela permettrait de faire des économies et d'éviter les augmentations à venir des prix de l'énergie gaz, fuel ou électricité.

Vos économies d'énergie et les aides publiques financent vos travaux

Avec la méthode d'accompagnement personnalisée qui vous est proposée, vous pourrez obtenir des conseils techniques et financiers gratuits, adaptés aux caractéristiques de votre bâtiment et AUTOFINANCER vos travaux !

La Fondation CYRYS et les communes partenaires ont confié à la société CORENOVE, spécialisée dans la rénovation énergétique, la mission de coordonner l'opération Rénov'Énergie afin de vous aider et vous accompagner pour :

- Vous proposer des entreprises compétentes en fonction des travaux à réaliser,
- Remplir une demande de prêt à 0% (Ecopack) et/ou les documents de primes,
- Vous conseiller techniquement pour le choix des devis et le suivi de votre chantier,
- Rechercher le financement le plus adapté,
- Etablir un bilan de vos économies après réalisation.

La Fondation CYRYS et les communes partenaires se sont engagées à lutter contre le réchauffement climatique à partir de leur territoire, donc avec vous tous, citoyens, commerces et entreprises !

Infos : CORENOVE scrl - daniel.comblin@corenove.be



Eco logique

La pollinisation : service écologique gratuit



Un tiers de l'alimentation humaine et trois quarts des cultures dépendent de la pollinisation des insectes. A côté de l'abeille domestique bien connue, ce ne sont pas moins de 350 espèces d'abeilles sauvages et bourdons qui butinent les fleurs en Wallonie. Malheureusement, suite à une dramatique diminution de leurs ressources alimentaires, les populations de ces insectes ont subi une régression inquiétante.

Consciente de ce problème, la région Wallonne a lancé un plan de sauvegarde des populations d'abeilles et d'insectes butineurs (Plan Maya).

En 2011, soucieuse de la préservation de son environnement et de sa biodiversité, la commune a adhéré à ce plan afin d'agir de manière concrète en faveur des abeilles. Des premiers actes ont été entrepris, tels que la distribution et la plantation d'arbres fruitiers et espèces indigènes, diminution de l'usage communal des pesticides (cimetières, lieux publics), la pratique du fauchage tardif.

Dans la poursuite de ses actions, le CCCA désire apporter un soutien complémentaire à cette initiative.

En premier, par une action collective symbolique.

Ainsi, quatre parterres fleuris vont être installés sur notre territoire :

- un parterre sera placé devant la maison communale parrainé (entretenu bénévolement) par un jardinier du potager partagé et le conseil communal des enfants.

- un bac à fleurs sera placé devant le Complexe sportif et associatif de Miavoye parrainé (entretenu bénévolement)

lement) par une citoyenne de Miavoye, secondée par Rémi Denoiseux du Complexe.

- un parterre sera placé devant l'étang de Fter, parrainé (entretenu bénévolement) par des citoyens de Fter.

Le quatrième parterre sera à Sommière. **Nous faisons un appel aux villageois de Sommière.**

Si vous êtes intéressé de contribuer à fleurir notre commune et à parrainer un parterre, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Sabrina Ciarmoli au 0491 61 39 81.

En second, par des actions individuelles pouvant s'effectuer à partir de votre propre jardin.

En effet, vous pouvez aussi soutenir ce projet. Notre espoir serait de toucher dix jardiniers amateurs parmi vous.

Comment ?

1. Vous devez simplement vous engager à ne plus utiliser de pesticides
2. Semer 10m² de pré fleuri.
3. Signer la Charte Maya.
4. S'inscrire auprès de **Sabrina Ciarmoli 0491 61 39 81**
5. **Les inscriptions/réservations sont ouvertes de 18h00 à 19h00, le 10 mars pour les 10 premières personnes.**

Cadeau :

Vous recevrez

1. Un kit de mélange de semences pour pré fleuri
2. Une fiche technique
3. Votre adhésion au Plan Maya.

Afin de recevoir toutes les informations sur ce label, nous vous invitons à contacter Sabrina Ciarmoli au 0491/61 39 81

Enfin, si cet engagement ne correspond pas à vos souhaits, pensez simplement à privilégier les plantations propices à la pollinisation.

A titre indicatif, voici quelques plantes à fort pouvoir mellifère :

- Lavande - thym - coriandre - fenouil - sauge (pouvant créer un jardin aromatique et médicinal).
- Jacinthe - coquelicot - bleuet - souci - dahlia - myosotis - tournesol - marguerite - géranium

Michel Willain

Référent Commission Environnement CCCA

Conteneurs à verre

La collecte des papiers-cartons en conteneur, c'est possible !

Nous vous proposons une nouvelle solution (facultative !) : un conteneur 240L pour stocker et présenter vos papiers-cartons à la collecte. Celui-ci est proposé au prix de 30 € livraison comprise !

Avantages :

- Réduit les inconvénients liés à la pluie et au vent
- Facilite la manutention pour vous et les chargeurs

Comment commander : Envoyez un e-mail à finances@commune-onhaye.be en renseignant obligatoirement vos nom, prénom et adresse. Les modalités de paiement et de livraison vous seront communiquées dans la réponse.

Vous serez propriétaire du conteneur que vous pourrez sortir la veille des jours de collecte selon les dates reprises sur votre calendrier des collectes. Il devra être placé sur le trottoir ou l'accotement devant votre domicile et devra contenir exclusivement des papiers et/ou cartons.

Le conteneur devra être rentré le soir du jour de la collecte. Ne compactez pas trop les cartons pour éviter que les matières restent bloquées dans le conteneur. Fermez le couvercle pour éviter que les papiers-cartons ne soient mouillés ou ne s'envolent.



Syndicat d'Initiative - 40^e anniversaire



Les 40 ans du SI cela se prépare...

La date : 19 juillet 2020

Le lieu : au grand jardin à Weillen et à l'église du village.

Le contenu : voilà en vrac : Des expos photo, des dessinateurs de BD, des vieilles voitures, des chars à banc, des concours de dessin d'enfants, un marché des producteurs et artisans locaux, des spectacles enfants dans un esprit trans-générationnel, un photomaton, de la musique, un chapiteau, buvette et repas, l'inauguration du sportzone de Weillen, un apéro de bienvenue, et d'autres surprises encore en préparation et surtout une ambiance de « fête Anniversaire » et de retrouvailles.

Alors, bloquez tous la date pour un dimanche pas comme les autres ... à la veille de notre fête nationale.

D'autres infos plus précises suivront... mais nous comptons déjà sur vous...

Le comité du SI



Nous pouvons déjà vous annoncer la date du 20 juin pour notre second "Apéro Walhérois" même endroit et même ambiance... que l'an passé...



2020, une année nouvelle s'annonce ... 5 logos pour 40 ans de présence....



Elle sera empreinte de symboles pour le SI d'Onhaye ... un logo « anniversaire ».

Et oui, nous fêterons nos 40 ans ... l'âge adulte ... à ce que l'on dit ...

Certes, un bel âge ... un beau chemin parcouru ... de beaux souvenirs emmagasinés ... de belles pages tournées ... d'un livre ouvert et pas prêt de se refermer ... c'est notre plus grand souhait ...

Des noms ... derrière ces noms ... des visages ... des faits marquants ... de 1980 à 2020 ... nous avons marqué

l'histoire de notre petite commune ...

Nos prédécesseurs ... la liste est longue ... avaient de riches idées ... dont ils subsistent de bien belles choses ... entre autres ... le Jumelage Onhaye-Le Tholy, la Confrérie Li Crochon ... deux éléments bien dynamiques de notre commune ...

Nous allons fêter cet anniversaire à Weillen dans le grand jardin et ses environs ...

Il y aura comme à toutes fêtes ... des bulles ... à plus pour des détails de la fête ...

Avis de recherche

Le SI de Onhaye fêtera en 2020 au mois de juillet à Weillen, les 40 années de présence à vos côtés. Ce comité outre ses activités dans le tourisme, l'animation, est aussi à l'origine de faits marquants de notre commune, avec dans le désordre : le jumelage avec Le Tholy, la création de la Confrérie Li Crochon, l'édition des premiers "petit walhérois", le char à banc, la création des promenades balisées, l'édition de cartes, Agrifolk, le Run Rail Bike, la Balade des Sources, et nous en oublions certainement... Pour ce faire et afin de fêter dignement ce jubilé, nous aimerions monter une exposition avec des souvenirs de toutes ces années passées, photos, documents, articles de presse...etc

Pour réponses : Elleboudt Jean - Les communes 23 à 5523 Weillen - 082 69 95 15

On a besoin de toi!
Tu as entre 7 et 14 ans?
Rejoins-nous pour un projet de théâtre original.

Ensemble, nous allons retracer et mettre en scène les 40 années d'aventure du Syndicat d'Initiatives de notre commune.

Au programme: chant, danse, comédie, rencontres inter-générationnelles et amusement!

Séance d'informations et inscription au projet: le 15 avril 2020 à 18h30 (réfectoire de l'école d'Anthée)

Clôture du projet et représentation du spectacle : le dimanche 19 juillet 2020 à Weillen.

Pour plus d'infos : Julie Léonard - 0477 13 14 20 Vanessa Dumont - 0478 28 00 48

Été solidaire, je suis partenaire 2020 - Appel à candidature

Réserve de recrutement 15-21 ans / job étudiant

Le Plan de Cohésion Sociale de la commune d'Onhaye, en partenariat avec le Centre Public de l'Action Sociale (CPAS) participe, sous réserve de l'acceptation des subsides, à l'opération "Été Solidaire, je suis partenaire 2020" initiée par la Wallonie.

Cette action est destinée aux jeunes de 15 à 21 ans et se déroulera du 6 juillet au 17 juillet inclus.

Si tu as entre 15 et 21 ans,

Si tu désires t'investir au sein de ta commune, comme entretenir des espaces publics, aider des personnes, ...

N'hésite pas à remettre ta candidature avec une copie de ta carte d'identité à l'administration communale, **Sabrina Ciarmoli, Plan de Cohésion Sociale, rue Albert Martin 3 à Onhaye** ou par courriel à l'adresse suivante: plancohesion sociale@commune-onhaye.be

La navette rurale : plus de 400 trajets et 120 utilisateurs en 2019

La navette rurale est un service public mis à la disposition de la population de la commune d'Onhaye. C'est une solution alternative pour résoudre en partie vos problèmes de mobilité.

Le service s'adresse à toute personne de la commune d'Onhaye ayant **des difficultés pour se déplacer à un moment donné dans sa vie.**

Il rencontre de plus de plus de succès auprès de la population walhéroise !

Les personnes utilisatrices sont prises et reconduites à leur domicile. Les déplacements couvrent un rayon maximum de 150 km aller-retour.

Vous pouvez faire appel à ce service pour différents déplacements : vos démarches administratives, un rendez-vous médical, sportif, culturel ou tout simplement pour faire vos courses.

La navette rurale circule du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00. Le coût est de 35 cents du km et 75 cents la 1/2h d'attente entamée.

Réservation 48h00 à l'avance, auprès de Sabrina CIARMOLI au 082 61 04 27 ou au 0491 61 39 8

N'hésitez pas à faire appel à ce service !

94^e chapitre de la Confrérie Li Crochon

Samedi 28 mars 2020 en la salle « Le Mazamet » à Anthée

Programme :

17h00 : accueil au local de la Confrérie (ancienne poste en face de l'église)

18h00 : chapitre et Intronisations en l'église d'Anthée

20h00 : souper aux crochons (à volonté) accompagnés de salade ~ Ambiance musicale durant toute la soirée ~

Le droit de participation est fixé à 18€ par personne, à verser sur le compte : BE 13 0689 0648 5639 de la Confrérie Li Crochon en mentionnant bien le nombre de repas et le nom de la personne qui a réservé.

Inscription auprès de l'Epistolier, avant le 18 mars :
Julien Rosière - 39 rue Haie Collaux, B-5530 Spontin
secretariat@licrochon.be ou
julienrosiere0207@gmail.com
0496 448 554 - www.licrochon.be

On recrute des chauffeurs !

La navette rurale est un service public mis à la disposition de la population de la commune d'Onhaye. C'est une solution alternative pour résoudre en partie vos problèmes de mobilité.

Elle rencontre de plus de plus de succès auprès de la population walhéroise grâce à son caractère simple et facile d'accès ainsi que la fiabilité du service.

Vous souhaitez vous aussi rendre service ? Voici les conditions pour devenir chauffeur :

1. Donner un peu de votre temps en fonction de vos disponibilités
2. Être couvert sur le plan de responsabilité civile
3. Vos frais de voiture sont couverts

Si vous êtes convaincu, venez rejoindre l'équipe de chauffeurs !

Contact : 0491 61 39 81 ou 082 61 04 27

Une initiative conjointe du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de l'administration communale d'Onhaye et du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Solidarité Walhéroise

La Solidarité Walhéroise reste toujours au service des plus démunis de notre commune. Il y a deux distributions de colis de vivres par mois et ce, chaque premier lundi du mois de 9h30 à 12h00, et chaque troisième mardi du mois de 9h30 à 11h00. La porte d'entrée de notre local se trouve sur le côté du bâtiment de la « Manne Walhéroise ». L'année dernière nous avons préparé et distribué plus de 720 colis ...

Tout cela est possible grâce aux généreux donateurs que nous tenons à remercier encore une fois très chaleureusement.

Notre but reste toujours le même : apporter un peu d'aide aux personnes défavorisées.

Et pour encore mieux accomplir notre mission et encore plus diversifier nos dons, nous sommes à la recherche d'un local plus grand pour pouvoir mieux recevoir et servir les personnes concernées et si vous avez quelques heures à consacrer à notre bonne oeuvre, vous êtes les bienvenus.

Responsable de la distribution :
Madame Danielle Thomas
082 69 96 15



Amicale des seniors d'Onhaye



A peine la nouvelle année entamée que l'Amicale des Seniors Onhaye a déjà organisé sa première festivité pour 2020. Comme chaque année, début janvier, une centaine de personnes se sont réunies pour le goûter des Rois. C'est la Reine du jour, Suzanne Baux, qui a choisi son Roi, Antoine De Groot. Ils ont été applaudis vivement par les participants.

L'après-midi a continué en musique avec un quizz qui consistait à retrouver les titres de chansons sous des airs un peu masqués, jeu organisé et dirigé par Françoise Delchambre.

Après avoir dégusté quelques morceaux de tartes tout en papotant avec ses voisins de tables, les convives se sont donnés rendez-vous pour les prochaines activités de l'Amicale.

Le président et tous les membres du comité remercient chaleureusement toutes les personnes qui prennent part à nos organisations et nous boostent pour continuer cette belle Amicale des Seniors.

Comité de jumelage

Dates à retenir en 2020

Lors du Weekend de la Marche Gourmande, le comité de Jumelage Onhaye-Le Tholy organisera l'Apéro en collaboration avec le Coq en Près et le Télévie Onhaye-Salet :

- le 11 septembre : Le Vosgien
- le 12 septembre : Cafrancs
- le 13 septembre : Le Grand Walhérois

Si l'envie vous titille de nous donner un coup de main, n'hésitez pas à contacter :

Dominique Rouyre au 0496 12 57 50

Le samedi 10 octobre : souper Toffaye.

Pour le comité,

Luc Hendrickx, Vice président
082 69 92 95 - 0473 56 00 16



Prochaines activités à noter dans vos agendas :

- 14 mai : balade "découverte" et petit repas
- 09 juillet : excursion annuelle
- 20 août : barbecue
- 24 septembre : balade d'automne et petit repas
- 05 novembre : banquet annuel

Sans oublier :

Chaque premier mardi du mois : Jeux de cartes, scrabble ...

Renseignements : **Danielle Buard 0473/36 82 97**
082/69 96 96

Tous les 15 jours : Atelier (ré)créatifs et artisanaux

Renseignements : **Nicole Michaux 0474/21 35 22**

4^{ème} lundi du mois : Marche entre 8 et 10 km

Renseignements : **Guy Mathieu 0472/34 59 23**
Jean Elleboudt 082/69 95 15

Tous les lundis du mois : gymnastique - stretching

Renseignements : **Jean-Marie Gérard 0491/02 09 99**

La Maison du Crochon

La maison Li Crochon vous est ouverte tous les deuxièmes dimanches du mois.

Vous pouvez y déguster le Pain Li Crochon accompagné de sa cuvée blonde ou brune.

Nous vous y accueillerons de 10 heures à 19 heures au 1 place Collignon à Onhaye les 8 mars, 12 avril, 10 mai et 14 juin.

Crochon malin :

Afin de vous offrir un produit de qualité, si vous en désirez à emporter, veuillez passer commande pour le mercredi précédent.

Si vous savez que vous viendrez en manger sur place, il est également préférable que vous réserviez afin d'être sûr d'en avoir :

0476 689 559 ou secretariat@licrochon.be

Nous vous y accueillerons aussi le dimanche 28 juin dans le cadre de la St Walhère

Onhaye fait son cinéma !



1. Spécial Enfant (à partir de 6 ans)

« **Le Renard et l'Enfant** » de Luc Jacquet.

Le film est programmé le mercredi 25 mars à 17h00 et projeté dans la salle du Conseil communal d'Onhaye.

N'hésitez pas à inscrire votre enfant ! Entrée : 2€

2. Film Adulte et famille

« **Green Book ou sur La route du Sud** » de Peter Farrelly

Le film est programmé le 26 mars à 19h et projeté dans la salle du conseil communal d'Onhaye, dans de bonnes conditions techniques (image et son).

N'hésitez pas à venir passer un bon moment !

Entrée : 4 € / Gratuit pour les moins de 16 ans.

Pour les deux films :

Renseignements et inscriptions souhaitées :

0491 613 981 - Sabrina Ciarmoli

Vis Tacots d'Anthée



1^{er} mai 2020 : balade gourmande

Retrouvez le menu 2020 sur notre page Facebook
Anthée Lesvistacots

Accueil dès 8h à la ferme « de la Forge » à Anthée
(famille Ledoux)

Les réservations se font exclusivement via compte bancaire « Les Vis Tacots d'Anthée » :
BE 22 1030 2981 5747 en communication :

Nom, localité, GSM, Nbre adultes, chauffeur et enfants.

Une organisation des Vis Tacots d'Anthée

Infos : lesvistacots@gmail.com - 0497 930 126

Marché des Produits du Terroir

Place Henri Collignon Onhaye - Nouvelle formule!

Le 2^e vendredi de chaque mois - De 17h00 à 21h00

Un rendez-vous à ne pas manquer.

Venez nombreux à nos différents marchés du terroir. Ils auront lieu le deuxième vendredi de chaque mois, de 17h00 à 21 h00.

Nouvelle année, nouvelle formule!

Tout au long de la soirée, vous aurez l'occasion de rencontrer de nombreux producteurs et artisans de notre région. Vous pourrez découvrir des produits du terroir. Pour le plaisir de tous, saveurs et délices seront au rendez-vous! Un avant-goût: foie gras, fromages, liqueurs de fruits et de fleurs, nougats et pains d'épices, bière, poulet bio, fruits et légumes...

Vous pourrez aussi assister à une démonstration d'une discipline sportive, à un spectacle et bien d'autres encore...

N'hésitez pas et venez nous rejoindre! Bien-être, découverte et détente seront au rendez-vous!

A vos agendas: le 8/05, le 12/06, le 10/07, le 14/08, le 11/09 et le 9/10.

Information : Sabrina Ciarmoli 0491/61 39 81

Une initiative du Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec tous les producteurs locaux.



Marche ADEPS

Marche ADEPS - découverte des 3 châteaux

Le 12 avril 2020

Parcours de 5-10-15-20 km

Petite restauration

Organisation de l'école communale d'Anthée

Renseignements:

0479 511 091



Donneries



Trois donneries, trois dates dans vos agendas!

Fort du succès des éditions précédentes, la commune d'Onhaye organisera trois donneries en 2020.

L'objectif de base reste identique: la promotion du réemploi et du recyclage d'objets en posant un geste simple et accessible à tous.

La donnerie « de printemps »

(ouverte à tous objets sauf le textile) : le 8 mai de 17h00 à 21h00, place Henri Collignon à Onhaye

La donnerie « spéciale sport » :

le 19 septembre de 13h30 à 15h00 au Complexe Sportif et Associatif de Miavoye.

La donnerie « spéciale Noël » :

le 12 décembre de 13h30 à 15h00 en l'église d'Onhaye.

Renseignements: 0491 613 981

Arnaud Gérard
Echevin de l'Environnement

Programme des commémorations de l'invasion de 1940

Conférence et cérémonie



Le printemps 2020 marquera le 80^e anniversaire du début de la deuxième guerre mondiale pour la Belgique.

La Meuse fut un enjeu stratégique pour l'envahissement de notre pays et l'actuelle entité d'Onhaye servit de cadres à quelques combats importants.

Afin de rappeler ces événements et de transmettre la mémoire, l'administration communale organisera les commémorations en partenariat avec le Musée du Souvenir de Haut-le-Wastia.

Le mercredi 6 mai, 19h30 à la salle de Gérin, présentation d'une conférence: « Onhaye 14 mai '40, la cavalerie française face à Rommel » par Olivier Voets, officier, administrateur du Musée du Souvenir de Haut-le-Wastia, délégué local du Souvenir Français.

Le samedi 9 mai à 11h: commémorations au Monument du 102^e RAL à Foqueux (Onhaye) en présence des autorités communales, d'une délégation française et des porte-drapeaux de nos sept villages. La cérémonie sera prolongée par le verre de l'amitié à la Maison communale.

Invitation cordiale à toutes et tous!

Arnaud Gérard
Echevin des Fêtes et Animations

Été Mosan



30 avril à Dinant, un avant-goût musical de l'été pour une soirée destinée à toutes les oreilles.

Un concert prestigieux et gratuit sera proposé à la Collégiale Notre-Dame de Dinant.

L'Orchestre royal de chambre de Wallonie accompagnera trois solistes de renom, à savoir le violoniste Lorenzo Gatto, deuxième prix du Concours Reine Elisabeth en 2009, l'altiste Dana Zemtsov, et la saxophoniste Rui Ozawa, deuxième prix du dernier Concours International Adolphe Sax 2019. Au programme, deux oeuvres symphoniques parmi les plus jouées du répertoire pour orchestre à cordes (l'Adagio de Samuel Barber et la St. Paul's Suite, op. 29 n°2 de Gustav Holst) et deux concertos, dont la célèbre symphonie concertante pour violon et alto de Mozart. Composée en 1779, cette oeuvre se situe entre la symphonie et le concerto.

19h: Introduction au concert sur inscription
(20 minutes)

20h: Concert à la Collégiale de Dinant
(1h50 avec pause de 15 minutes)

Info et réservation pour la présentation et le concert:
info@etemosan.be - 082 225 924

Autour du Floyon

Les prochains rendez-vous du cercle d'histoire locale « Autour du Floyon » propose trois activités inédites aux amateurs d'histoire locale ou tout simplement aux personnes désireuses de mieux connaître nos villages.

« 500 millions d'années de façonnement de notre paysage »: conférence sur le patrimoine géologique du Condroz, par Vincent Hallet, professeur au Département de Géologie de l'Université de Namur. Le mercredi 25 mars 19h30 à la Salle Su-l'Wwez de Gérin.

« Promenade guidée à Fter » : le dimanche 26 avril à 14h

Exposition « Nos écoles autrefois »: du samedi 6 juin au vendredi 19 juin au Complexe Sportif et Associatif de Miavoye. Vernissage le vendredi 5 juin.

Informations:

Arnaud Gérard 0474 657 387

www.autourdufloyon.be



Bibliothèque Communale de Onhaye

2A, RUE DES HAYETTES à 5522 FALAËN

(à côté de la salle "Les Echos de la Molignée")

Ouverture :

le mercredi de 14h à 16h
le dimanche de 10h à 12h

Inscriptions (validité illimitée) :

Adultes 4€ - Jeunes 3€

Prêts (gratuit pour les jeunes scolarisés dans l'entité de Onhaye) :

Adultes 0.50€ - Jeunes 0.35€

Frais de retards par livre et par quinzaine :

Adultes 0.50€ - Jeunes 0.35€

Jeux :

Tout public 0.5€ par jeu et par quinzaine

Téléphone: **082/610 130**

Site web: **WWW.LABIB.ONHAYE.BE**

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE ONHAYE

Nos lecteurs ont aimé :

- 1- Sophie Siers: Cher Donald Trump (enfants niveau II III)
- 2- Amélie Nothomb: Soif
- 3- Adélaïde de Clermont Tonnerre: Le dernier des nôtres

Onhaye au XIII^e siècle

Un petit d'histoire :

Onhaye, déjà cité en 814 au début du règne de Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne.

Tous les alentours sont habités depuis les temps primitifs. Traces de la période romaine. Au XI^e siècle, on cite trois propriétaires: Gérulphe (1062), Bosen (1064), Bovo (1067).

En 1265, la commune comprend Freyr et Lenne mais sans Chestruvin, Herlem et Melin (qui font partie de la mairie d'Anthée).

En 1289, Freyr intègre le bailliage de Bouvignes, et Lenne rentre dans le ban de Waulsort.

En l'an 1265, Onhaye est alors le chef-lieu d'une mairie composée d'Onhaye, Freyr et Lenne. On n'y dénombre que 17 exploitations agricoles de peu d'importance et 13 maisons de «manouvriers». En y ajoutant les deux fermes de Froidmont et de la Gofflette, l'hôpital de Froidmont, la maison du curé et celle du vicaire, nous arrivons à un total de 35 feux pour une population de deux cents personnes maximum.

Les impôts de l'an 1289 se partagent pour moitié entre l'Abbé de Waulsort et le Comte de Namur. Ils apportaient peu de chose: 28 livres et 9 deniers au total. Quant à Freyr et Lenne, ils rapportaient chacun deux sous!

Source: Onhaye et Saint Walhère d'après R. Janus.

Si l'histoire locale vous intéresse, n'hésitez pas à devenir membre du cercle «Autour du Floyon».

Vous recevrez deux fois par an notre bulletin d'informations et vous serez informé de toutes nos activités (conférence, exposition, visites...).

Une rubrique réalisée en collaboration avec Autour du Floyon ASBL - Cercle d'histoire locale
www.autourdufloyon.be

Salle de Weillen



L'équipe des peintres du service «travaux» de la commune vient de procéder au rafraîchissement de la salle de Weillen: nouvelles couleurs, nouveaux rideaux, petites réparations, placement de carrelages muraux dans la cuisine et entretien/réparation des sanitaires.

Cette salle qui ne manque pas de charme accueille les activités associatives et culturelles, mais elle est aussi disponible à la location pour les événements privés.

Renseignements:

Jennifer Gaudriaux 0473 602 480

Broyeur



Dans l'objectif de toujours mieux vous servir, le service «Travaux» continue de s'équiper en outillage. Nous venons de faire l'acquisition d'un nouveau broyeur. Cet outil a déjà montré toute son efficacité lors des dernières tempêtes (gestion des arbres tombés et branches cassées). Cet investissement est aussi prévu pour le futur, que ce soit pour l'entretien des haies ou dans le cadre du projet de réouverture de différents chemins (projet PCDR et CCATM).

Enfin, ce nouvel outil va aussi nous permettre de valoriser les déchets. En effet, une partie du broyat sera utilisé dans l'aménagement des parterres et des pieds de haie.

Arnaud Gérard

Echevin des Travaux et de l'Environnement

Artisan Glacier «Les Lutins»



PORTES OUVERTES LE 8 MARS 2020

DÉCOUVERTE DE L'ATELIER DE FABRICATION «DE LA VACHE AU CORNET»
DIVERSES SURPRISES



Place Docteur Jacques 10 - 5520 Anthée
kairetdenis@gmail.com

082 67 98 23

VENEZ LES RENCONTRER
LE **8 MARS** DE **10 À 17H** ;
ILS ONT COLLABORÉ À LA
RÉALISATION DE NOTRE PROJET.



Chauffage Dhondt Dirk
Installation et entretien de chauffage central

AAH
architectes

ETERPHIL S.P.R.L.



Onhaye Développement Rural

Venez donner votre avis !

Calendrier des réunions d'Information et de Consultation de la population

ANTHEE mardi 03 mars Salle de l'ancienne Ferme Delhalle	FALAEN mardi 10 mars Salle Les Echos de la Molinee	GERIN mardi 17 mars Salle Su-l'wez
ONHAYE mardi 24 mars Salle du Conseil communal	SERVILLE mardi 31 mars Eglise	SOMMIERE mardi 21 avril Salle du Sportzone
WEILLEN mardi 28 avril Salle Joseph de Giey	Toutes les réunions débuteront à 20h précises.	Si vous n'êtes pas libre le jour de la réunion dans votre village, n'hésitez pas à venir dans un autre village.

www.onhayedveloppementrural.info

